

Le contrôle citerne

Que faut-il préparer pour notre visite d'inspection ?

Afin de réaliser notre inspection dans les meilleures conditions, vous trouverez ci-dessous les différentes obligations et recommandations.

Obligatoire :

- Avoir un accès à une prise de courant accessible et fonctionnelle (min 16A).
- Pour les citernes non accessibles, avoir un niveau effectif de liquide combustible dans le réservoir suffisant pour pouvoir effectuer le test (entre 30% et 70% de la capacité du réservoir).

A défaut de ces éléments obligatoires, le contrôle s'arrête. Aucune attestation ne pourra être délivrée mais un montant forfaitaire de 150€ sera facturé pour le déplacement.

Déclaration Classe 3 :

Obligation légale, la déclaration de classe 3 doit être **complétée et envoyée** au service compétent de la commune dans laquelle le bien se situe. Vous devez également l'avoir en votre possession le jour de la visite.

- **Wallonie : déclaration classe 3** obligatoire pour les citernes de plus de 3000 L, à défaut la citerne sera déclarée non conforme (preuve d'envoi à la commune tolérée)
- **Flandre : déclaration classe 3** obligatoire pour les citernes de plus de 6000 L, à défaut la citerne sera déclarée non conforme
- **Bruxelles : déclaration de classe 3** pour les citernes de plus de 3000 L

En outre, pour Bruxelles : (à défaut, la citerne sera déclarée non conforme)

- Attestation de conformité du doublage de la paroi (si d'application).
- **Pour une citerne non-enfouie :** dérogation fournie par les autorités quant à la nécessité d'un encuvement (si d'application).
- **Pour une citerne enfouie :**
 - Attestation de la corrosivité du sol.
 - Attestation ou dérogation éventuelle de protection cathodique.

Facultatif mais vivement conseillé :

- Le nom et/ou la marque du constructeur
- Le numéro et l'année de construction
- La capacité en litres
- Le certificat d'étanchéité d'usine du réservoir
- La nature et le type de réservoir
- Le certificat de conformité du réservoir
- La date de placement du réservoir
- Le certificat attestant de la mise en place du réservoir et de son raccordement conformément aux présentes prescriptions délivré par un expert compétent
- Le certificat d'étanchéité périodique de l'ensemble de l'installation délivré par un technicien agréé
- La fiche technique du matériau utilisé pour imperméabiliser l'encuvement

Adaptation de la facture :

Le prix du contrôle citerne à mazout est fixé suivant les informations reçues lors de la prise de commande :

- Type de citerne : enterrée ou aérienne

A défaut d'une description correspondant à la réalité, nous nous réservons le droit de revoir le prix annoncé.